



Partage epargne salariale et divorce

Par **tab31**, le **12/01/2008** à **20:39**

Bonjour, j'espère que quelqu'un pourra me répondre car je ne sais plus à qui demander. Voilà, je suis séparé depuis bientôt 5 ans, le divorce a été prononcé il y a un peu plus de 3 ans. Mon ex femme m'annonce ce mois ci qu'elle veut la moitié de mon épargne salariale (du temps où nous étions mariés). Est-elle dans ses droits ? Moi même je suis remarié et j'avais fait debloquer mon epargne pour mon mariage ! Que dois-je faire ??

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **14/01/2008** à **10:27**

Bonjour, rnrnSauf erreur de ma part, l'épargne salariale est un bien commun, et votre ex épouse a le droit à la moitié de l'épargne que vous avez constitué pendant le mariage. rnrnEn revanche, si le divorce a été prononcé il y a 3 ans, j'imagine que la liquidation de la communauté a été prononcée. rnrnIl faudrait donc qu'elle engage un recours en rectificatif de l'état liquidatif pour réintégrer cette épargne salariale.rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etchevery-avocat.com

Par **tab31**, le **15/01/2008** à **07:50**

bonjour, figurez vous qu'il n'y a eu aucune "liquidation" de quoi que ce soit ! J'ai juste accepté de lui laisser ce que contenait la maison que nous avons en location et la voiture et c'est tout ce qui figure sur le jugement (à part bien sûr l'autorité parentale partagée.....). Alors, voilà, j'y comprends plus rien parce que tout le monde me parle de liquidation. Merci quand même de m'avoir répondu.